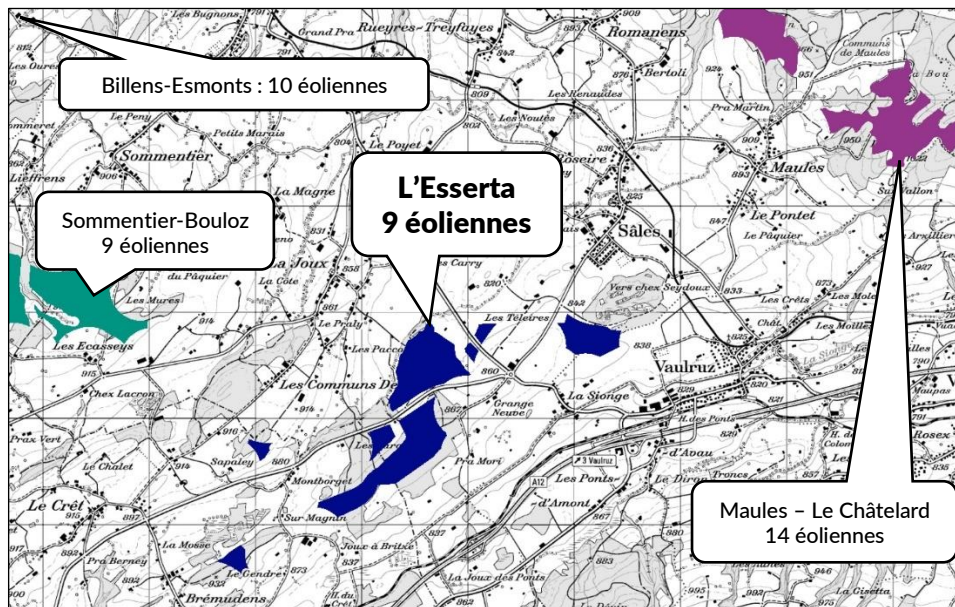


Des éoliennes de 200 m de hauteur à 300 mètres des habitations ?

Le canton veut faire construire **42 éoliennes dans notre région**, dont 9 dans un futur parc éolien dit « de L'Esserta » qui s'étendrait entre Sâles, Vaulruz, La Joux et Le Crêt.



Ce parc éolien de L'Esserta est une aberration :

- Situé à **300 m des habitations**, ses nuisances sonores sont une menace pour la santé des habitants dans tous les environs. Quelques exemples de **distances minimales** beaucoup plus élevées dans d'autres régions :
 - en Bavière : 10 fois la hauteur des éoliennes (200 m de haut = **2 km** de distance)
 - en Autriche : **1200 m** (en Basse-Autriche)
 - en Allemagne, dans le land de la Hesse : **1000 m**
 - au Danemark et en Haute-Autriche : **800 m** pour une éolienne de 200 m de haut
 - à Bâle-Campagne : **700 m**
- Le parc éolien s'étend des tourbières de Sâles à celles du Crêt, deux **hauts-marais d'importance nationale** qui se trouveraient bordés d'éoliennes !
- Au Crêt, le parc éolien est aussi prévu à l'intérieur du Bois de Ban, à l'emplacement du sentier pédestre « A tire-d'aile », tant apprécié par les promeneurs !
- Une **baisse de 20 à 30% de la valeur des maisons**, voire davantage, selon les expériences allemandes (alors que les distances aux habitations y sont plus élevées).
- Les routes d'accès et les éoliennes elles-mêmes nécessiteraient de **défricher** une surface considérable dans le Bois des Barattes.

Non au parc éolien

Sâles – Vaulruz - La Joux – Le Crêt

Le canton de Fribourg veut **jouer les bons élèves** et en faire davantage que les autres cantons. Le canton prétend qu'il est obligé de trouver de la place pour des éoliennes permettant de produire 160 GWh de courant éolien par an d'ici 2030.

Le futur parc éolien dit « de L'Esserta » est prévu par le nouveau **plan directeur cantonal**. Dans le cadre de la mise en consultation publique de ce plan directeur, vous avez la possibilité de communiquer votre opposition au canton. Vous pouvez le faire facilement en utilisant le fichier Excel mis à disposition par le canton et accessible par le site internet www.esserta.ch où vous trouverez davantage d'informations.

Dernier délai pour vous opposer : mercredi 10 janvier 2018

Lorsque le plan directeur aura été approuvé, les conseils communaux (de La Verrerie, Sâles, Vaulruz et Vuistemens-dt-Romont) pourront mettre les parcelles concernées en zone spéciale (en bleu foncé sur le plan ci-dessous), sans devoir faire approuver le projet en assemblée communale. Par la suite, l'installation des éoliennes fera simplement l'objet d'un permis de construire, comme n'importe quelle autre construction, à quelques études près.

La consultation publique du plan directeur est donc une **occasion unique** de vous opposer au parc éolien de L'Esserta. Le paysage préservé de notre région est l'une de nos seules richesses : ne le gâchons pas ! Ne mettons pas notre santé en danger par les nuisances des éoliennes ! Ne faisons pas chuter les prix de l'immobilier à cause des éoliennes !

